

## NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) est un traité multilatéral auquel sont actuellement parties quatre-vingt-treize gouvernements. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1948, il a pour but de promouvoir la libéralisation du commerce par la réduction des tarifs et autres barrières commerciales. Le GATT est à la fois un ensemble de règles et un forum où les pays peuvent discuter de leurs problèmes commerciaux et les surmonter, et mener des négociations visant à développer les échanges internationaux.

Sept séries de négociations - expression utilisée pour désigner les conférences sur la libéralisation du commerce qui se tiennent périodiquement - ont eu lieu sous l'égide du GATT depuis 1948. La dernière, qui s'est déroulée à Tokyo de 1973 à 1979, a permis de conclure un certain nombre d'accords internationaux importants visant à réduire sensiblement les tarifs et à rationaliser le recours aux barrières non tarifaires comme les licences à l'importation, les subventions gouvernementales, les normes techniques et les politiques gouvernementales en matière d'achats favorisant les producteurs nationaux.

Les ministres des parties contractantes du GATT, y compris le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark, se sont rencontrés en septembre dernier à Punta del Este, petite ville côtière de l'Uruguay. Une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales (NCM) a alors été amorcée. Elle permettra d'établir les règles du jeu du commerce mondial des prochaines années.

Les NCM représentent pour le Canada à la fois un défi et la possibilité de trouver des solutions à long terme aux problèmes actuels et naissants qui se posent aux nations commerçantes. Conscient que le temps presse, le Canada aborde la ronde Uruguay avec la volonté arrêtée de lutter contre les menaces protectionnistes, d'assujettir davantage le commerce international à la règle du droit et de relancer les efforts en vue de la libéralisation du commerce.

La Déclaration ministérielle est importante et, à bien des égards, d'un grand intérêt pour les Canadiens. Entre autres choses, elle:

- renforce de beaucoup l'engagement en faveur du statu quo et de l'élimination progressive des